

# CORSICA CYCLO « GT 20 »

18 AU 21 MAI 2023

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

### Article 1

La Corsica Cyclo « GT 20 » est une épreuve cyclo sportive sur la voie publique, organisée sous l'égide de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) sur le parcours du « GT 20 » de Bastia à Bonifacio (598 km).

Elle se déroulera du 18 au 21 mai 2023, sur quatre jours (quatre étapes).

Les secteurs LIAISONS et CHRONOMETRES COURSE de chacune des quatre étapes (voir fiche itinéraire) seront pris par un opérateur afin d'attribuer un classement journalier et final (voir article 11).

Tout participant y sera systématiquement répertorié quel que soit son ordre, allure et horaire de passage. Une signalétique sur le parcours sera présente (début-fin de chaque secteur chronométré) et ceci sur chaque étape.

**Une signalétique directionnelle permanente vous indiquera à chaque intersection l'itinéraire à suivre de la GT 20 (panneau de signalisation blanc, écriture verte, logo GT 20, voir photo site internet).**

Les vélos à assistance électrique (VAE) resteront obligatoirement en mode LIAISONS sur la totalité de l'épreuve.

### Article 2

Lors de l'inscription, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, ainsi que celui général de la FSGT, en accepte les clauses dans leur intégralité, et accepte les risques liés à sa participation, notamment les risques de santé, de chutes et collisions, ainsi que les risques liés au trafic routier et aux conditions atmosphériques.

### Article 3

La Corsica Cyclo « GT 20 » est ouverte aux juniors dans la limite de 120 km de secteurs chronométrés ainsi qu'à toutes et tous licenciés de plus de 18 ans révolus le jour de l'épreuve, **à la FSGT (cyclisme) ou auprès d'une autre fédération pratiquant le cyclisme en compétition (FFC, UFOLEP, CYCLOTOURISTE) et les cyclistes licenciés à l'étranger à une fédération cycliste.** Attention : Pour les autres fédérations, votre licence devra être reconnue par l'assurance de la Corsica Cyclo MMA/IARD. Chaque participant doit faire parvenir la photocopie de sa licence cycliste à l'organisateur avant le 30 Avril 2023 (minuit) : [corsicacyclo@orange.fr](mailto:corsicacyclo@orange.fr).

Un fourgon « transport bagages » sera à votre disposition sur la ligne de départ et d'arrivée afin de les véhiculer (Fiche avec numéro de dossard obligatoire sur chacun). Prix 25 € pour les quatre étapes. Règlement par chèque à l'ordre de Corsica Ecole Sportive Régionale avant le 30 Avril 2023.

### Article 4 : Inscriptions

Nous limitons l'épreuve à 250 participants. Inscription avec règlement en ligne à partir du 02 Novembre 2023 sur le site : [sportnconnect](https://sportnconnect.com).

Si vous voulez vous inscrire avant d'avoir fait votre licence 2023, veuillez noter le numéro de licence provisoire 0000 avant régularisation.

**Tarif :** - 135 € avec maillot collector si inscription avant le 12 Février 2023 minuit (délai équipementier).

- 135 € sans maillot collector après cette date.

**Dossard :** Attribué par ordre alphabétique. Plaque de cadre obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

### Article 5 : Clôture des inscriptions

Celle-ci sera définitive dès que le chiffre des 250 participants est atteint ou au plus tard le 30 Avril 2023 minuit.

### Article 6

Les routes sont ouvertes à la circulation publique durant toute la durée de l'épreuve. Participer à une épreuve de masse sur la voie publique implique de se conformer au code de la route et aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux, de n'utiliser que la voie ou partie droite de la chaussée et d'assurer sa propre sécurité et celles des autres participants en adaptant sa vitesse à la situation présente. Les voitures

suiveuses des participants sont interdites sur les parcours sauf pour prévenir un ravitaillement de l'équipe ou du coureur. A l'unique condition que celui-ci s'effectue dans un espace hors circulation et uniquement à l'arrêt pour les deux (coureur et véhicule) et uniquement sur les secteurs LIAISONS.

## **Article 7 : Assurance**

**Responsabilité civile** : L'organisation a souscrit un contrat par l'intermédiaire de l'assureur de la FSGT qui couvre sa Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés à chaque point de contrôle.

**Dommages corporels, assurance individuelle accident** : conformément aux dispositions de l'article L 321-4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. **Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, de souscrire, au minimum l'assurance proposée, ou d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix.**

**Dommage matériel et responsabilité** : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

## **Article 8 : Assistance**

- Interdite par véhicule d'assistance, club ou particulier, durant les secteurs chronométrés (mise hors course immédiate du ou des coureur(s)). Autorisé uniquement à l'arrêt (voir article 6).

- Téléchargement du parcours obligatoire par chaque participant sur son compteur GPS (**signalétique directionnelle permanente GT 20 présente à chaque intersection, voir modèle sur le site internet**).

- Nécessaire de réparation obligatoire sur chaque vélo pour assurer une assistance mécanique (crevaisson, etc.).

- Un ravitaillement (fiche itinéraire) sera mis en place par l'organisation à chaque étape.

- Ravitaillement en eau aux différentes fontaines autorisé sous respect du code de la route.

**Assistance médicale** : Sous la responsabilité de l'organisation.

## **Article 9 : Contrôles**

Signature de la feuille d'émargement entre l'heure à 30 minutes avant le départ de chaque étape (fermé 15 minutes avant le départ).

### **Heure de départ étape :**

**Départ Bastia : retrait des dossards, plaques de cadre et puces électroniques à partir du Mercredi 17 Mai 2023 de 15h00 à 18h30 et le jeudi 18 Mai 2023 de 8h00 à 9h00. Présentation des équipes obligatoire sur car podium à partir de 9h30, Office de tourisme place Saint Nicolas.**

- Etape 1 Bastia : 10h30. Place Saint Nicolas, Office de Tourisme

- Etape 2 Patrimonio : 8h30. Théâtre de verdure centre village

- Etape 3 Porto : 9h00. Porto Marine

- Etape 4 Ghisoni : 8h00. Centre village

**Parcours** : Balise GPS suivi en temps réel de chaque participant sur la totalité du parcours. En cas d'irrégularité, mise hors course immédiate.

Tout participant n'ayant pas été enregistré à la signature de départ, sera déclaré non partant mais pourra repartir le lendemain sans participer aux divers classements restants.

En cas d'abandon en cours d'étape, avertir le PC course numéro :

Un minibus suivra le dernier coureur, et servira de voiture balai (délai minimum 22,5 km/h à 25 km/h selon les étapes). Un fourgon récupèrera les vélos jusqu'à la fin des étapes.

### **Article 10 : Matériel et équipement**

- Maillot collector obligatoirement revêtit lors de la troisième étape.
- Vélo de route uniquement avec matériel conforme à la réglementation aux épreuves cyclistes sur route et en parfait état. **Attention : suite aux surprises enregistrées sur l'état de certains vélos en 2022, une vérification systématique de chaque vélo sera faite par un arbitre au parc départ de Bastia, tonnelle vérifications vélos.**
- Casque et gants obligatoires.
- Système d'hydratation suffisant.
- Guidon de triathlète ou prolongateurs interdits.
- Autres. Sous réserves des arbitres.

#### **Les VAE (Vélos à assistance électrique) sont autorisés :**

##### **Conditions supplémentaires :**

- Etre clairement identifié par une plaque de cadre de couleur rouge (le participant).
- Ne pas aider d'autres concurrents lors de segments CHRONOMETRES (mis hors course).
- Correspondre à l'article L 317-1 du code de la route modifié le 24 Décembre 2019.
- Vélo de type route uniquement avec batterie sur cadre ou moyeu arrière (pas de VTC, de VTT ou GRAVEL), pneus boyaux type route.
- Fournir la photocopie descriptive du vélo et une attestation sur l'honneur certifiant l'article L 317-1 modifié (bridage) avant le 30 Avril 2023 minuit par mail : [corsicacyclo@orange.fr](mailto:corsicacyclo@orange.fr).

**Attention :** Nombre limité de VAE à 20%, soit 50 participants maximum sur 250.

Possibilité de cumuler sur des étapes différentes étapes le vélo normal et vélo VAE (sans participer aux différents classements restants).  
Exemple : Etapes 1 et 4 sur un VAE et étapes 2 et 3 sur un vélo normal.

**Vélo normal :** Dossard blanc.

**Vélo VAE :** Dossard rouge.

### **Article 11 : Classement récompenses**

12 Catégories Hommes / Femmes. Pas de classement par catégorie d'âge pour les élites, première et deuxième catégories FFC, et les doubles licenciés FSGT, UFOLEP relevant de ces catégories, mais un seul classement spécifique les regroupant. Juniors / 18-25 / 26-30 / 31-35 / 36-40 / 41-45 / 46-50 / 51-55 / 56-60 / 61-65 / 66-70 / 71 à +.

Seront récompensés :

**A chaque étape :** Le premier(ère) de chaque segment chronométré, le premier(ère) du classement général, le premier(ère) junior et le premier régional de l'étape. Un maillot de leader sera attribué à chaque étape aux 1ers du classement général : jusqu'à 50 ans et 51 ans et plus.

Au podium final à Bonifacio :

- Chaque participant quel que soit le nombre d'étapes effectuées (vélo normal ou vélo VAE)
- Les trois premiers(ères) de chaque catégorie H / F.
- Les trois premiers(ères) du classement général final toutes catégories H / F.
- Les trois premiers(ères) insulaire du classement général final H / F.
- Les trois premières équipes\* H / F.

\*Les engagements se font individuellement. Au club de remplir le formulaire équipe. Equipe de 4, 5 ou 6 coureurs temps pris sur le quatrième coureur. Condition : tous doivent avoir la licence dans le même club. **Maximum trois équipes engagées par club. Condition : la troisième équipe doit avoir sur la totalité du parcours un maillot différent.**

**Attention : Maillot collector obligatoire pour tous lors de l'étape 3 : Porto - Ghisoni.**

#### **Article 12 : Diplôme**

Un diplôme personnalisé certifiant de votre participation à la Corsica Cyclo « GT 20 » 2023 vous sera envoyé par mail où sera notifié votre temps total du parcours sur les 598 km.

#### **Article 13 : Droit à l'image**

Tout participant autorise expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droits ou ayant causes tels que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

#### **Article 14 : Opération zéro déchet, respect de l'environnement**

Tout participant surpris en train de jeter des déchets dans le milieu naturel risque le déclassement de l'épreuve.

Pensez à conserver déchets et emballages en attendant de les jeter sur le lieu prévu à cet effet (ravitaillement, voir fiche itinéraire).

#### **Article 15 : Annulation et remboursement :**

Si les circonstances l'exigent, la Corsica Cyclo « GT 20 » se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours (inondations, travaux, éboulements, etc.), la distance à parcourir, de reporter la date (cas de force majeure) ou les horaires de départ des étapes.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou décision préfectorale, l'organisateur est déchargé de tout recours des engagés. Un remboursement de l'engagement sera effectué dans un délai minimum de trois mois (A partir du 29 Juillet 2023), déduction des frais du maillot (qui vous sera transmis) et des frais de port (Poste).

**Si vous souhaitez avoir la possibilité d'annuler pour tout motif** (blessure, empêchement professionnel ou personnel...), vous pouvez souscrire à la garantie annulation au moment de l'inscription. Aucun remboursement (inscription et maillot collector) ne pourra être pris en compte sans cette garantie.

#### **Article 16**

Le fait de prendre le départ de la première étape (signature de la feuille d'émargement) valide de plein droit l'acceptation des 15 articles ci-dessus pour la durée de l'épreuve (4 étapes).